

## NOTICE CONSTRUCTEUR

### A. Implantation

#### A.1 IDENTIFICATION DU JEU

Nom de la gamme : **EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Référence: **9123**

Nom du fournisseur : **SA Transalp**

Adresse du fournisseur : **Quartier de la Gare**

Code postal : **38470** Ville : **L'ALBENC**

Téléphone : **04.76.64.75.18** Télécopie : **04.76.64.79.79**

Email : **info@transalp.fr**

#### A.2 USAGE - IMPLANTATION

Tranche d'âge : **Equipement en accès libre pour les personnes de plus de 36 ans**

Espace minimal exigé de l'équipement (hors tout) : **2.7 x 1.5 m**

**Prévoir un espace de dégagement d'un mètre autour de l'équipement**

Zone d'implantation conseillée : **Terrain plat (pente inférieure à 2%)**

Nature des fondations : **Dimension 300 x 300 mm pour une profondeur de 450 mm**  
(sauf indication contraire)

Masse de la pièce la plus lourde (en Kg) : **110 Kg (Poids total monté 250 Kg)**

Les pièces détachées sont disponibles à l'adresse suivante :

**TRANSALP, quartier de la gare 38470 l'Albenc – T : 04 76 64 75 18**

### **A.3 Implantation & Montage**

Nous recommandons aux personnes s'occupant de la pose de prêter attention aux dangers spécifiques que courent les enfants si l'installation ou le démontage de l'installation est incomplet.

Utiliser les instructions d'implantation du plan 9123 (article 6.3 de la norme NF EN 15312 : 2007)

### **A.4 Maintenance**

La fréquence d'inspection varie en fonction du type d'équipement ou des matériaux utilisés et en fonction d'autres facteurs tel qu'une utilisation intensive, du vandalisme, du climat, de l'âge de l'équipement.

Il est conseillé de déboucher régulièrement les trous d'évacuation

#### **A.4.2 Contrôle visuel de routine**

Contrôle destiné à identifier les risques manifestes qui peuvent résulter d'actes de vandalisme, de l'utilisation ou des conditions météorologiques.

Éléments à contrôler :

Propreté - état du sol - entretien du niveau 0- fondations –  
Taux d'usure des pièces mobiles - pièces manquantes –  
Intégrité de la structure.

Fréquence : Hebdomadaire.

Nota : Après une première utilisation, lors de la période de rodage, il est conseillé de vérifier le serrage des différents organes.

#### **A.4.3 Contrôle d'exploitation**

Contrôle destiné à vérifier le fonctionnement et la stabilité de l'équipement.

Éléments à contrôler : Toutes pièces mobiles - pièces soudées et scellées.

Fréquence : Trimestrielle.

#### **A.4.4 Contrôle principal**

Contrôle destiné à vérifier le niveau global de sécurité de l'équipement.

Éléments à contrôler :

Fondations - traces de corrosion - pièces soudées et scellées  
Tout élément ayant fait l'objet de réparation.

Fréquence : Annuelle.

#### **Prescriptions pour remise en service**

Réception de la réparation par du personnel qualifié pour constat de conformité selon le paragraphe 6.4 de la norme NF EN 15312

Remontage et fixation au sol selon notice prévue à l'article 6-3 de la norme NF EN 15312

Les pièces de rechanges doivent être conformes aux spécifications du fabricant.

## **B. Colisage**

<b>Nb</b>	<b>DESIGNATION</b>
2	Demi-table
6	Poteaux
	<b>BOULONNERIE</b>
12	Chevilles 12x100
12	MTH 12 x 25
12	Rondelles 14x30
24	Bouchons Ø 50
4	MTH 10x45 mm
4	Ecrou frein Ø10
8	Rondelles 10x20

## **C. Montage**

En se servant du plan Réf. 9123 :

- Vérifier que la surface globale indiquée est bien disponible, et dans l'orientation prescrite
- Vérifier la stabilité et la planéité du terrain,
- Vérifier la mise en sécurité du terrain afin d'éviter tout accident lors de l'installation de l'équipement.
- Créer les réservations
- Effectuer les scellements suivant plan joint

# ATTESTATION DE CONFORMITE

Nous soussignés, SA TRANSALP, constructeur de jeux de plein air, mobilier urbain, dont le siège social est à 38470 - L'ALBENC - Quartier de la Gare - attestons par la présente que la fabrication et la composition de notre produit :

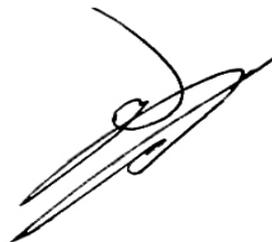
**REFERENCE: N° 9123**  
**GAMME: EQUIPEMENTS SPORTIFS**  
**ANNEE: 2014**

Sont effectuées dans notre usine en conformité:

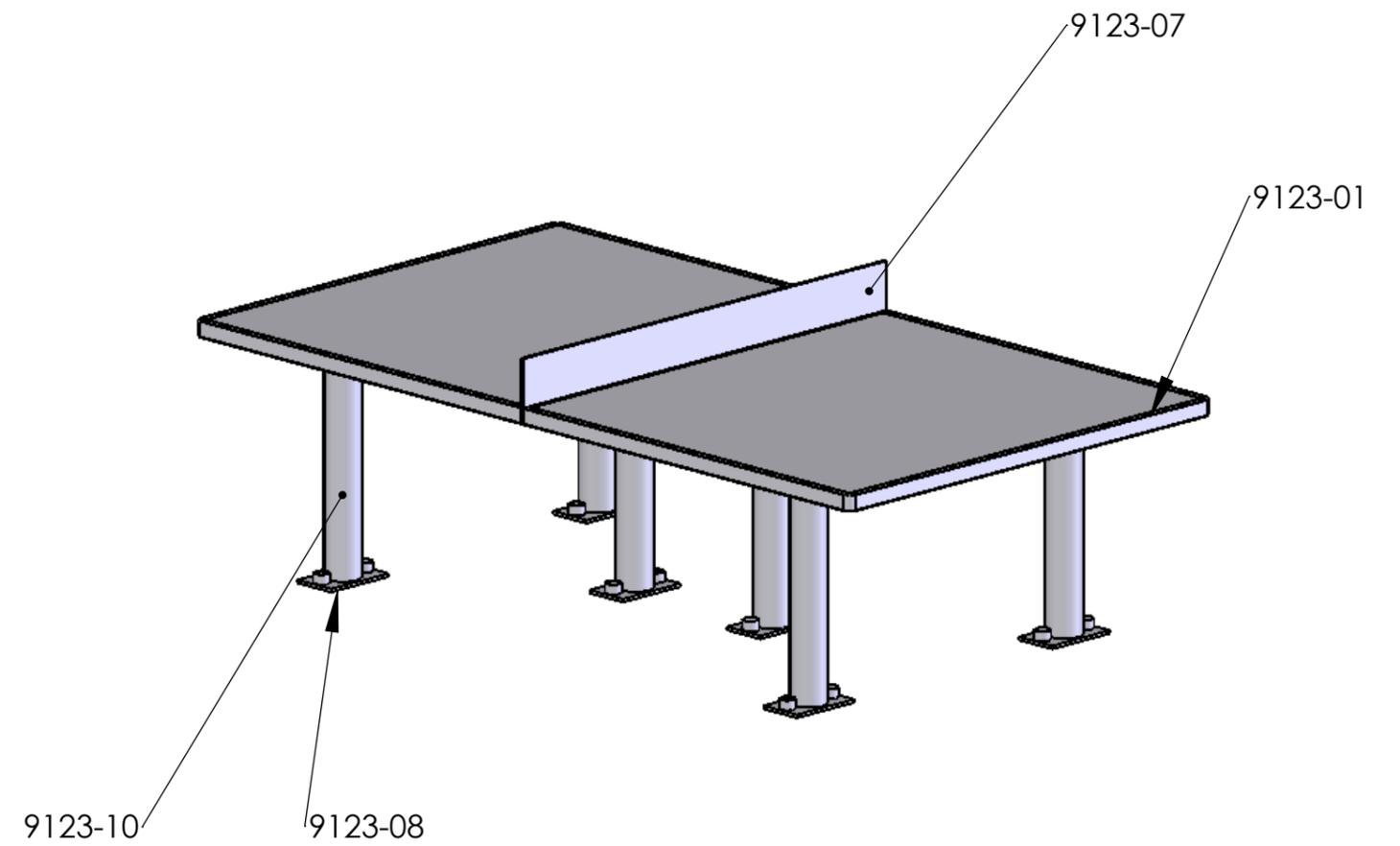
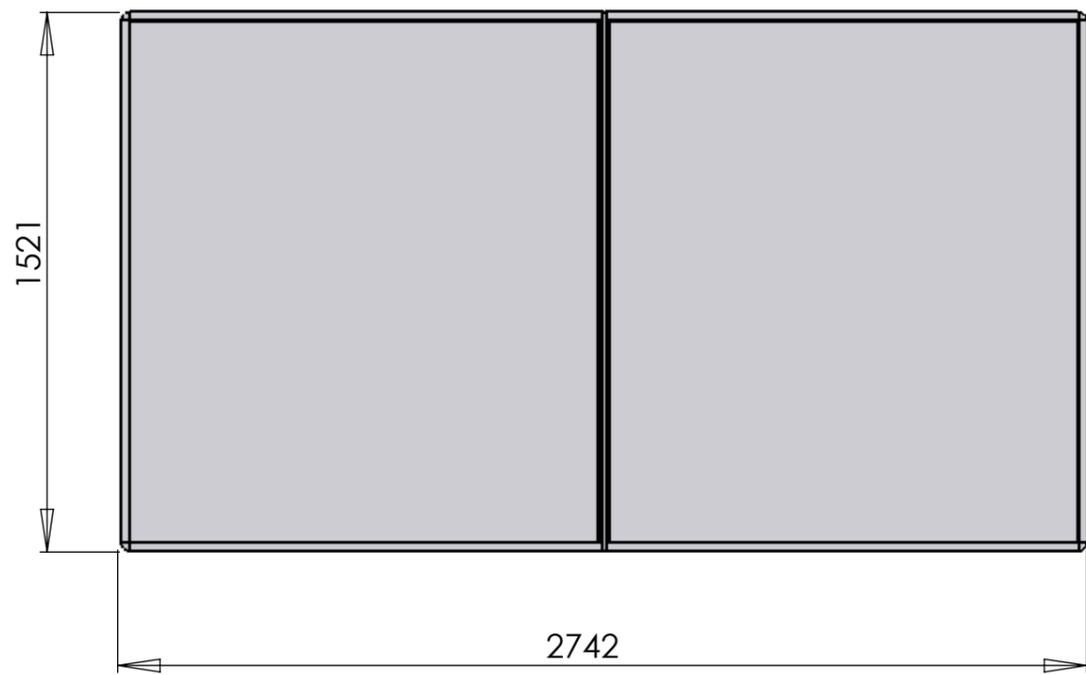
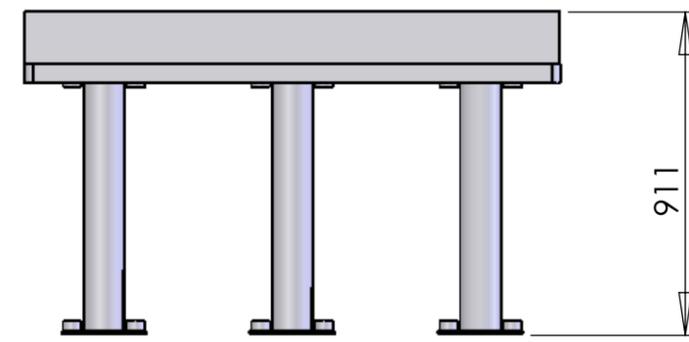
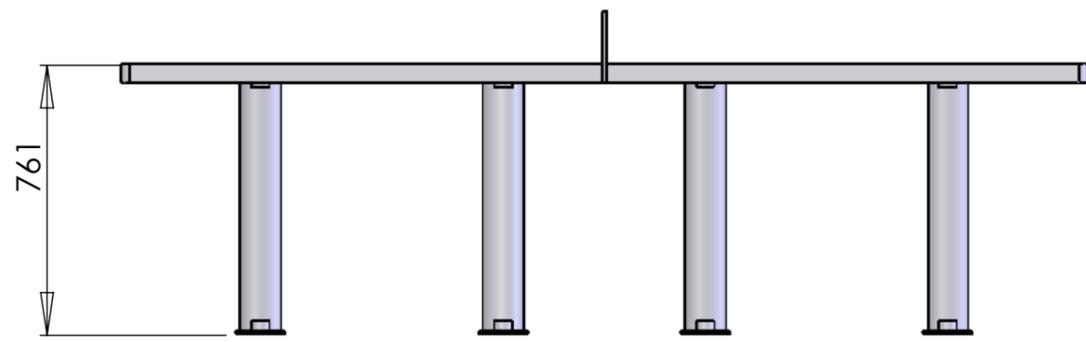
- à la norme homologuée AFNOR NF EN 15 312 dont l'entrée en vigueur a été fixée à Mai 2007.

En conséquence, nous garantissons la qualité et la sécurité de ce produit, au vu des travaux et contrôles effectués.

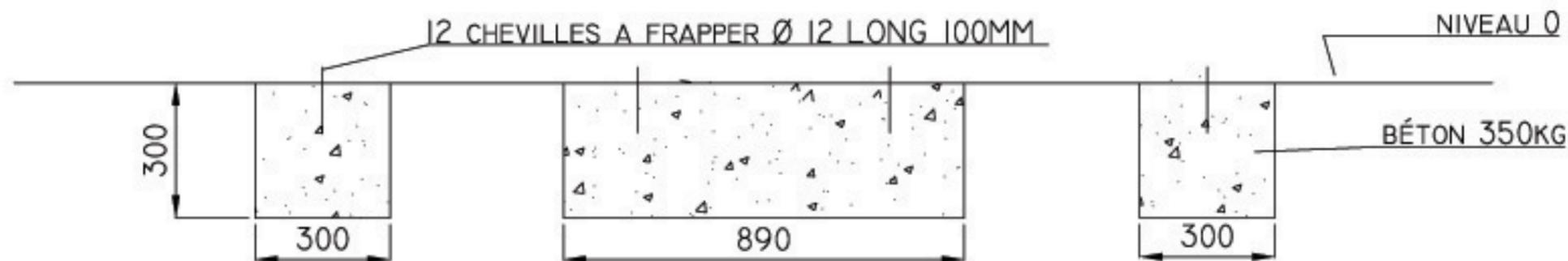
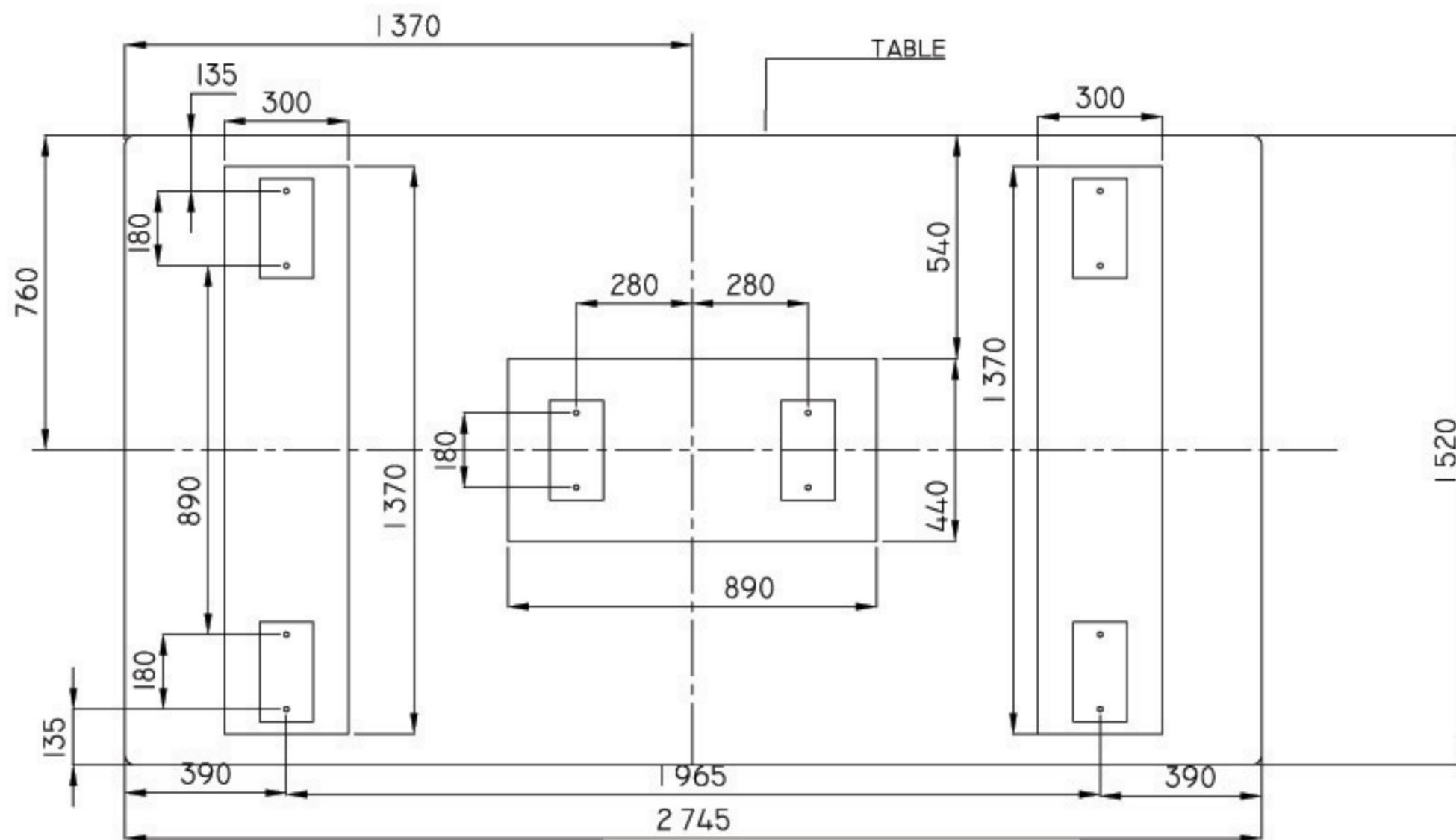
**S.A. TRANSALP**



Le P.D.G



<b>Plan:</b>	MONTAGE	Désignation:	TABLE PING-PONG METAL	IE: 01
Dessinateur:	D.Canivet	Fichier:	9123	
Date:	05/06/2008	Ensemble:		A3 Feuille 1/2 Ech./1:20
TRANSALP S.A.S 38470 L'albenc Tel.:0476647518 Fax :0476647979		Gamme:	MODULKID	



-	DATE	-	-	DATE	-	MATIÈRE	DESIGNATION.	ECH.	-	-	-
-	-	-	-	-	-	GRUPE	TABLE DE PING PONG METAL	/	-	-	-
-	DATE	-	-	DATE	-		GAMME.	PAGE	-	-	-
-	-	-	-	-	-		PLAN.	FABRICATION	REF. COM.	REF.	S 9123
-	DATE	Dessiné par R-FOURNIER	-	DATE	-						
-	12/05/98		-	-	-						